

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 19 Juin 2018 à 21H00 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme CATHERINE. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. DECOURTY. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : Mrs BIASI. CUNY.

Mme BRULANT a donné pouvoir à M. BOUSSIÈRE.

Mme LABIGOUE a donné pouvoir à M. CAGNATI.

M. JUGIE a donné pouvoir à M. STUYK.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Voirie communale classée d'intérêt communautaire :

M. le Maire explique que compte tenu du transfert de la compétence voirie à la communauté de communes Lot et Tolzac, la voirie mis à disposition de l'EPCI doit être mise à jour et constatée par un procès-verbal précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état. Aussi, M. le Maire soumet à l'assemblée un tableau listant les voies d'intérêt communautaire, tableau vérifié et rectifié par Mrs Cagnati, Jugie et lui-même.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC VOIRIE COMMUNALE CLASSEE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

COMMUNE	N° VOIE COMMUNALE	APPELATION	DESIGNATION DU POINT D'ORIGINE ET POINT D'EXTREMITÉ	LONGUEUR ML
MONCLAR D'AGENAIS	1 U	de Ronde	fait le tour de la ville de Monclar (boulevards extérieurs)	1324,00
	3 U	de la porte de Gazal	de C.D. 113 à V.C. 1 U de ronde	108,00
	1	Rue des Elus	de V.C. 1 U à D. 113	198,00
	2	Rue Transversale	de la Rue des Elus à D. 113 sur la place de la Mairie	40,00
	3	Rue des Amours	de la Rue des Elus à la Rue 2	79,40
	4	Rue Transversale	de C.D. 113 à la Rue des Amours	23,00
	5	Rue Transversale	de V.C. 1 U à la Rue des Elus	18,30
	7	Rue de l'Ecole	de C.D. 113 et y aboutit	180,20
	8	Rue Transversale	de V.C. 1 U à la Rue de l'Ecole	60,00
	9	Rue Transversale	de la n° 8 à C.D. 113	41,40
	10	Rue Cardonet	de C.D. 113 à C.D. 101	116,00
	12	Rue du Château d'Eau	de C.D. 101 (place de la Mairie) au château d'Eau de la ville	327,70
	13	Rue de l'Eglise	de la Rue du château d'Eau à la V.C. 1 U de ronde	38,00
	14	Rue Pisse Crabe	de C.D. 101 à la Rue de l'Eglise	160,00
	15	Rue Transversale	de C.D. 113 face à la Rue de l'Ecole à la Rue de Château d'Eau	17,60
	16	Rue Transversale	de C.D. 113 à la Rue du Château d'Eau	16,80
	17	Rue Transversale	de C.D. 113 extrémité de la Rue de l'Ecole à la Rue du Château d'eau	42,20
	18	Rue Longitudinale	de la Rue du Château d'Eau, traverse la Rue n° 17 aboutit au Château d'Eau	58,00
	7	de Rabanel	de la V.C. 501 à la limite de Hauterive	441,00
	102	de St Eutrope	de C.D. 113 à la limite de Coulx	2550,00
	103	de Lausse		2103,00
	105	de l'Ayguedouce	de C.D. 113 à la limite de Coulx	2843,00
	106	de Portely	de C.D. 667 à la limite de Fongrave	840,00
	107	de Marcillac	de C.D. 113 au lieu-dit "Marcillac"	1995,00
	203	de la Tuilerie	de C.D. 667 à V.C. 1U de Ronde	2125,00
	204	de Carrou	de V.C. 102 à la limite de Coulx	645,00
	501	de Parrouty	de C.D. 113 au C.D. 262 limitrophe avec Pinel Hauterive	2205,00
	506	de St Léger	de C.D. 113 à la limite de Montastruc	642,00
	507	Côte Saint Jean	De V.C. 1U Ronde à C.D. 113	525,00
	508	Voie Camlrout	Départementale 667 à V.C. 106	983,00
			LONGUEUR TOTALE ML	20745,60
		Place du Marché	Place du Marché	250,00
			TOTAL m2	250,00

M. le Maire précise qu'il a été proposé que :

- la Côte St Jean –de la CD 113 au tour de ville- soit classée d'intérêt communautaire après sa réfection.
- La partie du chemin desservant le lieu-dit Camirout, à compétence communautaire sur environ 250 mètres puis communale soit à compétence communautaire dans son intégralité.

Le conseil municipal accepte les propositions susdites et valide le tableau présenté de la voirie communale classée d'intérêt communautaire.

City stade :

M. le Maire informe que la Commission Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Lot et Tolzac s'est rendue sur le site du Magre. Assistaient également à cette visite Mme ARNAUD GRANET, DGS, M. Ponsole, Responsable Technique et Youcef CHERCHARI, Directeur du Centre de Loisirs.

Le site proposé par la Commune de Monclar, aux abords du lac du Magre, en contrebas du centre de loisirs pour la réalisation d'un city-stade est validé. Le city-stade aurait une superficie de 300m² pour un coût estimé à environ 90 000 €. Ce city-stade renforcerait l'attractivité du centre de loisirs et serait ouvert à tous.

La réalisation de ce projet s'envisage avec des aménagements complémentaires de loisirs tels que des tables de pique-nique, ... que la municipalité de Monclar devrait prendre à sa charge.

Mme ARNAUD GRANET, pour la Communauté de Communes, est chargée de prendre contact avec la SEM 47 pour l'établissement de l'avant-projet de ce futur city stade.

Travaux Logement rue du Foirail :

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'engager les travaux de réfection au logement rue du Foirail: Remplacement menuiseries, isolation intérieure, extérieure... Après avoir étudié plusieurs devis, l'entreprise retenue est ECOLOMIQUE SASU pour un montant d'environ 37 000 € TTC.

- | | |
|---|--------------|
| - Remplacement menuiserie | 8 961.68 €, |
| - Divers isolation intérieure | 5 513.34 €, |
| - Pompe à chaleur air/eau sur radiateur | 10 617.52 €, |
| - VMC, chauffe-eau, ... | 3 844.87 €, |
| - Isolation extérieure | 8 016.45 €. |

M. le Maire explique que le montant actuel du loyer est de 391 € et que la mise en œuvre de ces travaux engendrera obligatoirement une augmentation de ce tarif, augmentation qui sera débattue ultérieurement mais qui pourrait se situer entre 60 et 100 €.

Sens de circulation –Centre Bourg- :

M. le Maire rappelle l'éventuelle modification du sens de circulation en centre bourg, évoquée à plusieurs reprises. Pour être engagée, différents essais devaient être réalisés.

Les premiers ont eu lieu, un Poids Lourds a quitté le centre bourg par la rue de Montastruc. Le passage s'est fait très difficilement entre les immeubles sis à la sortie de la Place de la Mairie et a nécessité plusieurs manœuvres. Le débat s'instaure.

Plusieurs propositions sont alors émises sans qu'une majorité claire se dégage.

M. Bouissière propose que 2 projets soient arrêtés par le conseil municipal et qu'ils soient soumis à la population. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

Cession partie Chemin « Peyroux » ZM 17 :

M. STUYK fait part à l'assemblée de la demande de M. SOLER et Mme THIERY, domiciliés lieu-dit « Peyroux » qui souhaitent acquérir une partie du chemin communal cadastré section ZM n° 17 qui dessert leur propriété afin de l'entretenir par leurs propres moyens sur une longueur d'environ 20 mètres. Les frais de bornage seront pris en charge par M. SOLER et Mme THIERY.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe et décide de lancer la procédure de cession du chemin rural et invite M. le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Évacuation Eaux Pluviales « Frescati » :

M. le Maire expose le problème rencontré lieu-dit « Frescati » au niveau de la propriété de M. Marquis. En effet actuellement une canalisation part de la fontaine, longe sur quelques mètres la propriété de M. Naïbo, traverse la voie pour se déverser dans le fossé communal. Or une partie de cette conduite étant bouchée, l'eau se déverse sur la propriété de M. Marquis.

Le réseau assainissement étant réhabilité sur tout le secteur de Frescati par la SOGEA, Mrs Stuyk et Bouissière proposent que la Commune profite de ses travaux pour remplacer cette canalisation eau pluviale et pour éviter tous nouveaux désagréments que son emplacement soit modifié, à savoir traversée directe de la fontaine au terrain communal.

La mise en place de cette canalisation sera évoquée en réunion de chantier.

Tarifs Cantine et Garderie Périscolaire, rentrée 2018 :

L'éventuelle révision des tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019 est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

Recensement Population 2018 :

Monsieur le Maire explique que le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 transmis par les services de l'INSEE fait figurer la Commune de Monclar dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement en 2019.

Cette enquête se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, aussi il y a lieu de nommer un coordinateur et des agents recenseurs.

Le conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de nommer un coordinateur ainsi que des agents recenseurs.

Personnel Communal :

M. le Maire informe :

- que Serge DUFFOUR cessera son activité à compter du 1^{er} novembre 2018 ; une fiche de poste à pourvoir a été établie pour le recrutement d'un agent de maîtrise en vue de son remplacement.
- de la démission de Christian BOISSIER à compter du 1^{er} juillet 2018.
- de la fin du CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) de Marie-Paule LEFORT au 30 juin 2018.

Les activités de ce poste devant être maintenues, le conseil municipal décide :

- le recrutement direct d'un agent non titulaire qui assurera les fonctions d'adjoint technique territorial,
- charge M. le Maire d'établir un nouveau contrat d'engagement avec Marie-Paule LEFORT.

Informations diverses :

CD 113 – Rue Louis Pons : M. le Maire informe que les travaux de réfection de la Départementale 113, rue Louis Pons devraient débuter fin juillet. Une réunion préparatoire aura lieu en Mairie le lundi 25 juin à 10H avec les services concernés. Des déviations seront mises en place. Vu l'activité de l'entreprise, les Ets BEAUGEARD sont conviés à cette réunion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
